



Paris, le 3 octobre 2018

Objet : Journée technique, programme et bulletin d'inscription

Chère Consœur, Cher Confrère,

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine Journée Technique que le CNEJAC organise, aura lieu :

Jeudi 15 novembre 2018 de 10h00 à 17h00
Accueil à partir de 09h30

FFB - Salle N°6 (2ème étage face au Club)
[251 boulevard Pereire \(10, rue du Débarcadère en travaux\)](#)
75017 Paris
M° : Porte Maillot

Le programme des thèmes qui seront discutés est présenté page suivante.

Pour votre inscription, merci de remplir dûment le bulletin ci-après et de le transmettre par courriel à camille@orythie.com

Veillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, mes meilleures salutations.

Camille HAMEL
Secrétaire du CNEJAC



PROGRAMME

Journée Technique

Jeudi 15 novembre 2018

09h30 - ACCUEIL

Introduction de la journée de formation.
Présentation des participants.

Matin : Organisation du Collège et organisation des thèmes techniques abordés

Accueil des participants

Accueil des nouveaux membres

Point sur les adhésions

Point sur le changement de banque et sur le fonctionnement à venir pour les règlements des cotisations

Point sur les règlements des cotisations, des Journées Techniques et de Formation, des participations aux frais, etc.

Discussion et votes sur les questions évoquées en séance

Organisation de la JT de l'après-midi : inscription dans les 5 commissions ; une commission est présidée soit par un ancien président, soit par celui en exercice, (merci Yvon G, merci Pierre D).

Introduction du thème de l'après-midi : Rappel historique de l'avis du 21 juin 1963

12h30-14h00 - DEJEUNER

Après-midi : Début de réflexion sur l'Avis du Cnejac sur la caractérisation du trouble de voisinage en acoustique

Commission vocabulaire

Commission critères d'audibilité ou de sensation vibratoire (ces critères ne sont pas uniquement basés sur des grandeurs physiques, etc.)

Commission caractérisation du bruit résiduel ordinaire / habituel

Commission critères d'incongruité du bruit « perturbateur » ; comment les mettre en valeur ; comment les traduire par écrit et les faire apprécier par le Juge

Commission catégories ; rien n'interdit de traiter, en fin d'Avis, quelques grands cas de l'expertise au civil avec leur spécificité d'instruction : «Les bruits de voisinage dus à des comportements humains», "bruits musicaux», «Bruits émis dans l'environnement par les équipements techniques», «Changements/modifications des revêtements de sol» (à voir, ce thème typiquement « urbain » relevant à la fois de l'expertise « bâtiment » et du bruit de voisinage dû à un comportement).

17h00 - CLOTURE

